



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Algérie

Question écrite n° 91219

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le massacre des moines de Tibéhirine en 1996. Il souhaiterait connaître l'état d'avancement de l'instruction.

Texte de la réponse

En vertu de l'article 11 du code de procédure pénale, le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, ne saurait faire part de l'état d'avancement d'une information judiciaire en cours sans méconnaître le principe du secret de l'instruction. Néanmoins, le parlementaire peut être assuré que toutes les investigations sont ordonnées, en concertation étroite avec les autorités algériennes, afin d'élucider les circonstances du meurtre des sept moines de Tibéhirine en 1996.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91219

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11335

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 273